<u>COMPTE RENDU SOMMAIRE</u> REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 13 OCTOBRE 2023

Date de convocation: 06/10/2023

L'an deux mil vingt-trois et le treize du mois d'Octobre et à **dix-sept heures**, le conseil municipal de la commune de La Faurie, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire,

<u>PRESENTS</u>: ACANFORA Christiane – CORNAND Jean-Louis – EYMERY Danielle – PINET Florent - PISTONO Marie-Paule – MARTIN Marie - BEGOU Louis - LESPAGNE Patricia

ABSENT: PARA Jérôme

ABSENTS REPRESENTES: VARRY Simon (pouvoir à Marie MARTIN) - EYMERY Thomas (pouvoir à Christiane

ACANFORA)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Louis CORNAND

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2023

Accord à l'unanimité

PERMIS D'AMENAGER

Madame le maire informe l'assemblée du retrait du permis d'aménager, « lotissement » sur les conseils du DDT, en cause une faiblesse concernant la STEP, en conséquence ce dossier sera retardé de quelques mois, et une étude avant-projet / Station d'épuration sera recherchée auprès de bureaux d'études à la suite de quoi le PA sera redéposé. Vote d'un lancement avant-projet à l'unanimité.

ACHAT PARCELLES

Afin de créer un accès à La Combe, la commune souhaite acquérir deux parcelles :

- La D1079 appartenant à M. QUEYREL qui demande un échange avec la D1098. Ces parcelles ont la même valeur qui se situe autour de 0.06 € le m² (renseignement pris auprès de La Safer).
 - Le conseil municipal accepte les termes de l'échange à l'unanimité.
- La D1080 appartenant à la famille PELLAT, qui conditionne la vente de leur terrain à 5€ le m², et la suppression de l'emplacement réservé n°1 qui grève leur propriété. Le CM autorise Madame le Maire à proposer l'acquisition du bien à 0.30 € le m², eue égard à l'importance du désenclavement pour le village, et la révision simplifiée du PLU pour supprimer l'emplacement réservé.

Vote à l'unanimité

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE REPRISE DES RESEAUX HAMEAUX DE PUSTEAU - LIOCHETTE

Madame le Maire rappelle la publication d'appel d'offres pour la mission de maîtrise d'œuvre : reprise de réseaux. Une seule entreprise a répondu. Le service d'IT du Département a analysé cette offre qui est tout à fait recevable. L'entreprise MG concept propose de réaliser cette mission pour 10 600 € H.T.

VOTE A L'UNANIMITE

REGLEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT : REDACTION D'UN PROJET ET ACCOMPAGNEMENT DANS LA REGULARISATION DES USAGERS PAR IT 05

Reporté au prochain conseil municipal

DEVIS DESAMIANTAGE PREAU DE L'ECOLE

Madame le Maire propose un devis de 4 090.90 € H.T. du Centre National Protection de l'Habitat afin de désamianter la toiture du préau de l'école.

VOTE A L'UNANIMITE

REGULARISATION FACTURE DU GOUTER DE NOEL 2022 POUR LE SOU DES ECOLES

Le sou des écoles nous ont transmis une facture de 101€ (brioches) relative au goûter de Noël 2022. Le conseil municipal accepte de participer.

VOTE A L'UNANIMITE

DECISION MODFICATIVE SUR LE BUDGET PRINCIPAL

La trésorerie demande d'annuler des subventions imputées au mauvais article comptable (1313) et de les intégrer à la bonne imputation comptable (1323). Le Département nous accorde une subvention de 2 800 € pour l'achat de radar pédagogique. Il convient de prendre des décisions modificatives :

- 1313 (opération OPFI) + 27 585 €
 - 2031 (opération 80) 27 585 €
- 1323 (opération OPFI) + 27 585 €
 - 1323 (opération 77) + 2 800 €
 - 1641 (opération OPNI) 30 385 €

DEVIS GRAVILLONNEUSE

Madame le Maire propose l'achat d'une gravillonneuse d'un montant de 1 500 €. VOTE A L'UNANIMITE

POSE DE BLOCS SUR LA CONDUITE EU

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de retirer la délibération du 15 septembre 2023 concernant le devis pour la mise en place de blocs sur la conduite d'eaux usées. Suite à la visite sur site du service Unité eau et milieux aquatiques de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes, cette intervention sommaire, déposer « quelques blocs, sans agencement, depuis les berges », ne protègera pas la conduite en cas de crue s'évère.

VOTE pour le retrait : 8 Pour – 2 Abstentions (Jean-Louis CORNAND et Danielle EYMERY)

QUESTIONS DIVERSES

Courrier de la mairie d'Aspres/Buëch – étude pour une fusion des communes :

Pont de Géront :

Courrier pour la ligne Grenoble-Gap:

Séance levée à 18 heures 15